Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 38 (1853)

Vereinsnachrichten: Correspondance du Bureau annuel

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

den Generalberichtes überzeugt, gerne die von der Commission gewünschten Schritte bey den in Rede stehenden Kantonen thun werden,[1] und in dieser Hoffnung hat sie die Ehre, u. s. w. — Zurich, 29ten Juli 1853. — Namens der Commission. — (Sign.) Dr *Meyer-Ahrens.*

VIII. CORRESPONDANCE DU BUREAU ANNUEL.[2]

—

1. *Requête aux Gouvernements des cantons de Berne, Genève, Schaffhouse, Tessin, Valais, Schwytz, Appenzell.* — Tit. La Société helvétique des sciences naturelles a créé dans son sein, il y a quelques années, une *Commistion* chargée de recueillir les matériaux nécessaires à l'établissement d'une *statistique du crétinisme* en Suisse. Cette commission s'est adressée, dans le temps, aux Gouvernements des divers Cantons pour réclamer leur concours officiel, afin que ces matériaux soient réunis d'une manière méthodique et uniforme. Les Gouvernements cantonaux, entrant avec bienveillance dans les vues de la Société helvétique, ont bien voulu prescrire les mesures nécessaires et faire recueillir par les intermédiaires convenables, chacun dans son ressort, les documents locaux. A l'heure qu'il est, la plupart des Cantons ont fourni ces documents ainsi recueillis.

[1] Voir plus loin, pièce VIII, la circulaire du Bureau annuel aux divers cantons.

[2] Nous consignons ici les correspondances relatives à deux démarches auxquelles il nous a paru utile de donner de la publicité (Note du Bureau.)

Cependant, il résulte d'un rapport fait par la *Commission du crétinisme* à la dernière session de la Société helvétique des sciences naturelles à Porrentruy, *que les documents réunis par le Canton de —— ne sont pas encore parvenus à cette Commission,* malgré diverses démarches faites auprès des personnes qui, à sa connaissance, sont en position de fournir soit les documents mêmes qui leur auraient été temporairement confiés, soit des renseignements à ce sujet.

Ces retards, non seulement empêchent d'une manière absolue le dépouillement des généralités qui sont le but essentiel, et la rédaction d'un rapport final, mais rendent à peu près inutiles les matériaux déjà obtenus. Indépendamment donc de ce qu'il est vivement à désirer que ce travail puisse être amené à une bonne et prompte fin, il serait des plus regrettable que les peines et les frais des Cantons et des personnes qui ont fourni leur contingent, demeurassent sans fruit.

C'est mue par ces considérations que la Société helvétique des sciences naturelles, dans sa séance du 4 août dernier, a ordonné à son Bureau annuel d'adresser au Gouvernement du canton de —— la prière de bien vouloir donner les ordres nécessaires, pour que les documents dont il s'agit soient enfin adressés, ou, en tant qu'ils ne seraient pas encore rassemblés (ce qu'elle ne pense pas), le soient dans le délai de 4 mois à dater de la présente requête.

En conséquence, les soussignés prennent la liberté d'appeler d'une manière pressante votre sollicitude sur cet objet d'utilité publique, qui intéresse en même temps la science, l'administration et l'humanité.

Veuillez, Tit., etc. Au nom de la Société helvétique des sciences naturelles, le Bureau annuel (signé) *J. Thurmann*, président; *X. Kohler*, *Bodenheimer*, secrétaires.— Porrentruy, le 10 octobre 1853.

2. *Requête adressée au Conseil-fédéral.* — Tit. En notre qualité de Bureau annuel de la Société helvétique des sciences naturelles, et au nom de ses intérêts scientifiques, qui sont étroitement liés à ceux de la Confédération elle-même, nous avons l'honneur de vous adresser plus bas une requête dont vous nous permettrez de faire précéder l'énoncé d'une explication préalable.

Il se fait aux Etats-Unis d'Amérique, soit aux frais du Gouvernement central, soit par les soins des Etats en particulier, de nombreuses publications relatives aux sciences technologigues et naturelles, envisagées surtout quant à leur utilité pratique et quant aux éléments de richesse nationale qu'elles sont appelées à révéler. Cette belle initiative, habilement secondée par des savants américains de premier ordre, a donné naissance à des travaux d'une haute valeur scientifique et souvent d'une magnifique exécution. Destinés à être remis en don aux Etats amis, aux sociétés savantes, aux bibliothèques les plus connues, plusieurs sont à peine livrés au commerce de la librairie, de manière qu'en Europe, et en Suisse particulièrement, ils n'arrivent que difficilement entre les mains des hommes d'étude ; c'est ainsi que, jusqu'à présent, de toutes ces importantes publications, quelques-unes seulement ont franchi nos frontières.

Parmi les ouvrages qu'il serait surtout nécessaire de posséder, pour être au courant du mouvement américain, lequel devient de plus en plus l'un des facteurs intellectuels du monde civilisé, nous prendrons la liberté de signaler : — 1 *United states exploring expeditions*, etc. (non pas l'extrait, mais le grand ouvrage avec planches), travail magnifique, dont il n'a été tiré que 150 exemplaires, destinés à des dons de la part du Gouvernement de Wasington. 2. Les *Reports* sur le Caroline-du-sud, la Géorgie, l'Alabama, le Massachusset, le Maine, le Newhampton, le Visconsin, les Lacs-supé-

rieurs, etc., qui sont donnés par les Etats. — Nous n'étendrons pas d'avantage cette nomenclature qu'il serait aisé de compléter.

Or, Tit., la Société helvétique, dans son organisation toute fédérale, possède une institution hautement utile, celle de sa Bibliothèque qui est à Berne. Aux termes de son règlement, les ouvrages de cette collection sont mis à la disposition de chaque sociétaire sur un point quelconque de la Confédération, *ce qui se pratique en effet d'une manière habituelle.* Vu la multiplicité et le prix des livres scientifiques, cette organisation rend de grands services : c'est ainsi que des ouvrages au-dessus de la plupart des fortunes privées, se trouvent accessibles, quand bien même, ils n'existent dans la Bibliothèqu'à l'état d'*unité.* Les augmentations de celle-ci proviennent essentiellement de dons particuliers, et, à cet égard, la Société helvétique a beaucoup à se louer du patriotisme croissant des donateurs.[1] Ses revenus annuels sont aussi appliqués à quelques achats convenablement choisis.

En présence de cet état de choses, il a été, depuis plusieurs années, souvent émis le vœu que les publications américaines officielles, qui offrent des garanties particulières, vinssent peu à peu enrichir la Bibliothèque par voie d'achat. Mais les faibles ressources de la Société n'ont pas permis d'accéder à ce désir.

Dès lors, la Société helvétique s'est demandée si, sous la protection des sympathiques rapports qui existent si heureusement entre les Etats américains et la Confédération suisse, il ne pourrait, de la part des Représentants de celle-ci, être essayé une tentative dans le but d'obtenir en don gratuit les ouvrages dont il s'agit.

Nous pouvons maintenant formuler clairement le vœu de la présente lettre.

[1] Elle s'est ainsi augmentée, cette année, de 350 publications.

Nous avons donc l'honneur, Tit., *au nom de la Société helvétique des sciences naturelles, de solliciter du Conseil fédéral une démarche auprès des Gouvernements de l'Union, tendant à obtenir pour notre bibliothèque les publications scientifiques exécutées sous leur patronage.*

Permettez-nous en terminant, Tit., de vous recommander notre requête d'une manière pressante. Vous en comprendrez, sans nul doute, l'importance à l'égard des intérêts intellectuels du pays ; vous savez que le progrès scientifique est un des plus respectables éléments de la prospérité et de la dignité nationales.

Agréez, Tit., etc. Au nom de la Société helvétique des sciences naturelles, le Bureau annuel (signé) *J. Thurmann*, président, *X. Kohler*, *Bodenheimer*, secrétaires.— Porrentruy, le 1er septembre 1853.

Réponse du Conseil fédéral à la précédente requête. Berne, le 12 septembre 1853.

Tit. Par missive du 1er du courant, vous nous priez de faire, auprès des gouvernements des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, des démarches tendant à obtenir pour la Bibliothèque de la Société helvétique des sciences naturelles, les publications scientifiques exécutées sous leur patronage.

Appréciant pleinement les motifs de cette demande, nous nous sommes empressés d'y satisfaire en en donnant communication à la Légation d'Amérique ; à cette occasion, nous avons cru pouvoir promettre que, de votre côté, vous serez pareillement disposés à faire part sur la demande qui en serait faite, des délibérations de votre Société, conformément à l'usage reçu entre nations. Nous nous chargerons avec plaisir d'être les intermédiaires pour l'échange des publications scientifiques en question.

En nous réservant de vous faire connaître plus tard le ré-

sultat de notre démarche, nous saisissons cette occasion, etc.

Au nom du Conseil fédéral, le Président de la Confédération (signé) Næf, le Chancelier (signé) Schiess.

IX. FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

pour les nouveaux sociétaires,

—

1. Les dispositions organiques et règlementaires relatives à la Société helv. des sc. naturelles se trouvent consignées dans les *Statuten und Reglemente der allgem. schweiz. Gesellschaft für die gesammten Naturwissensch.*; *Winterthur* 1847. Outre les statuts proprements dits, on y trouvera le *Règlement financier*, celui de la *Bibliothèque* et celui qui est relatif à la publication des *Mémoires*.

2. Le personnel actuel de la Société est établi par le *Verzeichniss der Mitglieder der allg. schw. Gesellsch.*, etc.; *Zurich* 1852. Il faut y introduire les modifications indiquées, page 69 et suivantes du présent cahier des Actes.

3. Le catalogue de la bibliothèque est publié : *Verzeichniss der in der Bibliothek der schw. naturf. Gesellsch. vorhandenen Bücher*; *Bern* 1850. Il faut y ajouter les nombreux ouvrages acquis depuis cette époque et dont les listes se trouvent dans les *Mittheilungen der naturf. Gesellsch. v. Bern*, années 50, 51, 52 et 53.

4. La Société publie annuellement un cahier de ses *Actes* semblable au présent, et destiné à offrir un tableau abrégé du